

DEPARTEMENT DES VOSGES

ARRONDISSEMENT D'EPINAL

COMMUNE DE MONTHUREUX SUR SAONE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2011

L'an deux mille onze, le 31 mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Raynald MAGNIEN, Maire de Monthureux sur Saône.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Raynald MAGNIEN, Maire

Madame & Messieurs : MAIGROT Joëlle- DURAND Thierry- BERTRAND Thierry, Adjoints.

Mesdames et Messieurs : BOUCHAIN Marie-Agnès - FLORIOT Sylvain- FREBY Pierre- Jean- LAURENT Anne-Françoise- MACHARD Michel -SOUHAIT Pierre.

ETAIENT ABSENTS:

Absente à l'ouverture de la séance, Madame Mireille GANIEZ est arrivée à 20h50.

Madame Marie-Francine FAUCHON, excusée.

Madame Catherine FLIELLER, excusée.

Monsieur Bernard PIERRE a donné pouvoir à Monsieur Pierre SOUHAIT, excusé.

SECRETAIRE: Madame Joëlle MAIGROT.

Date de convocation : le 24 mars 2011.

Après avoir pris connaissance du compte-rendu des délibérations de la séance du 17 février 2011, aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est accepté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- 1) Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif: adhésion/retrait de collectivités.
- 2) Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges : adhésion de collectivités.
- 3) Mise à disposition de la Maison des Associations : tarifs de location.
- 4) Mise en conformité des périmètres de protection des captages: Avenant au marché de travaux.
- 5) Vente d'une parcelle de terrain à la Société S.F.R.
- 6) Indemnités Elus.
- 7) Association "Aux Sources du Parc" : adhésion 2011.
- 8) Association des Maires Ruraux : adhésion 2011.
- 9) Fédération des Œuvres Laïques : adhésion 2011- Convention pour accueil d'un Service Civique Volontaire.
- 10) Avant Projet Sommaire d'Itinéraire de la Route Départementale n°460 (merci de venir consulter le dossier en Mairie).
- 11) Budget Forêt : Régularisation de T.V.A.
- 12) Aménagement du Syndicat d'Initiative : Fonds de concours.
- 13) Délégations au Maire.

Informations Communauté de Communes.

Informations diverses.

Questions diverses.

2011/03-31-1- Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif: adhésion/retrait de collectivités.

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif, invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur les demandes de retrait des Communes de:

- Rouvres la Chétive
- Aouze
- Begnecourt, Gelvecourt et Adompt, Legeville et Bonfays : ces trois communes, adhérentes au SDANC à titre individuel, viennent d'adhérer à la Communauté de Communes du Secteur de Dompaire, elle-même adhérente au SDANC.

et sur la demande d'adhésion de :

- Biffontaine- 402 habitants- canton de Brouvelieures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les demandes de retrait des communes précitées.
- **ACCEPTE** la demande d'adhésion de la commune de Biffontaine.

2011/03-31-2- Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges : adhésion de collectivités.

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges, invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur les demandes d'adhésion présentées par :

DENIPAIRE (294 habitants)	Canton de SENONES
LA PETITE FOSSE (59 habitants)	Canton de PROVENCHERES SUR FAVE
Communauté de Communes de la FAVE et MEURTHE	Formée de 5 communes, siège social: REMOMEIX
Communauté de Communes de la VALLEE DE LA HURE	Formée de 5 communes, siège social: SAINT JEAN D'ORMONT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **SE PRONONCE POUR** l'adhésion des collectivités précitées.

Mise à disposition de la Maison des Associations : tarifs de location.

A ce moment de la séance, Madame Mireille GANIEZ rejoint l'Assemblée

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée un accord de principe afin de louer à des tiers, les différentes surfaces disponibles à la Maison des Associations.

Monsieur Thierry BERTRAND, Adjoint, précise que sa commission ne peut faire de propositions à ce sujet, la dernière réunion prévue n'ayant pas eu lieu.

Monsieur Thierry DURAND, Adjoint, estime que c'est prématuré d'ouvrir cette bâtisse pour le moment, étant donné que les travaux de parking ne sont pas exécutés.

Ce sujet est retiré de l'ordre du jour et sera présenté lors de la séance du mois de mai : une réunion sera provoquée avec les différentes associations susceptibles d'occuper les différentes salles, la commission compétente se réunira ensuite.

2011/03-31-3- Mise en conformité des périmètres de protection des captages: Avenant au marché de travaux.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Sylvain FLORIOT, Conseiller Municipal en charge du dossier des travaux de mise en conformité des périmètres de protection des captages.

Monsieur FLORIOT informe le Conseil Municipal que cet avenant n°1 a été établi en vue de présenter les travaux supplémentaires liés d'une part au déroulement du chantier et d'autre part, à des sujétions techniques imprévues, résultant du fait que l'accès aux sources du Bacco devenu inutilisable a nécessité l'acquisition d'une bande de parcelles de terrain supplémentaires et la création d'un nouveau chemin (415 mètres).

Dans le déroulement du chantier, il s'est avéré que :

- * aux sources de La Dheule dans l'exécution des déboisements afin de préparer correctement le terrain à la pose des clôtures, une quantité plus importante que prévue d'arbres et souches a été rencontrée (ce cas était prévu au marché),

par ailleurs :

- * la pose d'une clôture sur muret sur une longueur de 20 mètres à la station de traitement s'impose étant donné l'état de la clôture existante sur cette partie,
- * la réalisation d'un fossé sur 140 mètres le long du chemin rural N°16 en amont du forage est jugée nécessaire afin de canaliser les eaux de trop-plein provenant de la station de traitement.

Quant au choix de la commune, il s'agit de :

- * la non réalisation de la clôture prévue autour du réservoir communal,
- * la réalisation d'un chemin d'accès aux sources de La Dheule sur 500 mètres.

A noter que l'ensemble des travaux supplémentaires va permettre une meilleure exploitation et protection des différents sites.

ARTICLE 2 - DOCUMENTS CONTRACTUELS

Les documents constituant l'avenant sont par ordre de priorité :

- le présent avenant N°1,
- les décomptes prévisionnels suivant les prix du marché.

ARTICLE 3 - DELAI D'EXECUTION

Le délai d'exécution du marché initial est augmenté de **1 mois**.

ARTICLE 4 - INCIDENCE FINANCIERE

- | | |
|--|-----------------|
| • Abattages et dessouchages supplémentaires : | 12480,00 € H.T. |
| • Linéaires supplémentaires de chemins : | 28815,00 € H.T. |
| (Source BACCO : 13 072,50€ H.T- DHEULE : 15 742,50€ H.T) | |
| • Clôture supplémentaire à la station de traitement : | 720,00 € H.T. |
| • Fossé supplémentaire CR N°16 : | 868,00 € H.T. |
| • Moins-values au marché : | -7649,40 € H.T. |

Le montant du marché initial est de 137 658,30 € H.T.

Le montant de cet avenant N°1 est de **35 233,60 € H.T.**, il représente un dépassement de **25,59 %** du marché initial.

Le montant total des travaux avec cet avenant N°1 ne devra pas dépasser la somme de 172 891,90 € H.T., soit 206 778,71 € T.T.C.

Il est précisé que le budget consacré à cette opération permet la réalisation de ces travaux supplémentaires.

APRES avoir entendu l'exposé de Monsieur Sylvain FLORIOT,

VU le code des marchés publics,

VU le marché conclu avec l'entreprise FIX Olivier de VALFROICOURT (88270), adjudicataire du lot considéré en application de la délibération du conseil municipal n°56-2010 du 25/06/2010 relative à l'approbation du marché de travaux,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ **DECIDE** de conclure l'avenant n°1 d'augmentation et de réduction ci-avant détaillé avec l'entreprise suivante dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée de travaux de mise en conformité des périmètres de protection des captages :

Lot : unique

Attributaire : entreprise FIX Olivier. adresse : 210 rue de Remoncourt-88270 VALFROICOURT.

Marché initial du 01/07/2010- montant : 137 658,30 € HT.

Avenant n° 1 - montant: 35 233,60 € HT.

Nouveau montant du marché : 172 891,90 € HT.

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

➤ **PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2011.

2011/03-31-4- Vente d'une parcelle de terrain à la Société S.F.R.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que, par délibération du 02 avril 2010, le Conseil Municipal acceptait le principe de la vente d'une parcelle de terrain d'une contenance de 150 m2 environ à détacher de la parcelle n°713 section A, à la société de téléphonie SFR. Il chargeait également Monsieur le Maire de négocier à la hausse le prix de vente forfaitaire proposé par SFR d'un montant de 19 500 €.

Les documents définitifs de division parcellaire nous sont parvenus ainsi qu'un projet d'acte de vente :

Après négociation entre la Société S.F.R et Monsieur le Maire, S.F.R propose l'achat de la parcelle cadastrée section A n°874 (détachée de la parcelle cadastrée section A n°713), d'une contenance de 40m2 au prix de 22 000,00€.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **ACCEPTE** de vendre à la "SOCIETE FRANCAISE DE RADIOTELEPHONE-SFR", société anonyme dont le siège est à PARIS 8^{ème} Arrondissement (75008), 42 Avenue de Friedland, la parcelle de terrain cadastrée section A n° 874, Lieu-dit "Les Vignottes", d'une superficie de 00ha00a40 ca.

➤ **FIXE** le prix de vente de cette parcelle à 22 000,00 €.

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte de vente qui sera établi par Maîtres Catherine TREIZE et Jean MAHLER, Notaires à Montigny-lès-Metz

2011/03-31-5- Indemnités Élus.

Par délibération n°98-2010 du 16.12.2010, le Conseil Municipal a accepté, suite à la demande de Monsieur PIERRE, Adjoint, de renouveler la suspension de ses indemnités de fonction et d'allouer, du 1^{er} janvier au 31 mars 2011, une indemnité mensuelle à Monsieur Sylvain FLORIOT qui a pris en charge les dossiers suivants :

- Gestion du marché de travaux concernant la mise en conformité des périmètres de protection des captages.
- Participation aux réunions de chantier (captages) et comptes-rendus à Monsieur le Maire.
- Relations avec le maître d'œuvre.
- Suivi du budget annexe eau.

Monsieur Bernard PIERRE a proposé à Monsieur le Maire :

- De prolonger la suspension du paiement de ses indemnités de fonction du 01/04/2011 au 30/06/2011.
- de prolonger de trois mois la délégation et le versement de l'indemnité de fonction accordés à Monsieur FLORIOT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (1 abstention : Mr S. FLORIOT), le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE**, selon la demande de Monsieur Bernard PIERRE, Adjoint, de suspendre le paiement de ses indemnités de fonction, du 1^{er} avril 2011 et ce jusqu'au 30 juin 2011.
- **DE PROLONGER** l'indemnité de fonction allouée au conseiller municipal délégué suivant:
 - Monsieur Sylvain FLORIOT, conseiller municipal délégué à la gestion du marché de travaux concernant la mise en conformité des périmètres de protection des captages, par arrêté municipal en date du 13 septembre 2010 et ce au taux de 6 % de l'indice brut 1015 (6% x 3 801,46 € à la date du 01.07.2010) soit 228,09 €.
Cette indemnité sera versée mensuellement du 1^{er} avril 2011 jusqu'au 30 juin 2011.

Les crédits seront inscrits au compte 6531 du budget.

(tableau récapitulatif des indemnités de fonction versées au élu joint à la présente délibération).

2011/03-31-6- Association "Aux Sources du Parc" : adhésion 2011.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler l'adhésion à l'Association « Aux Sources du Parc », association créée fin novembre 2009 et destinée à promouvoir la création, dans la région, d'un Parc Naturel Régional, outil le plus approprié pour maintenir, créer et développer une activité économique sur le secteur.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** de renouveler l'adhésion à l'Association « Aux Sources du Parc » pour l'année 2011.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à émettre le mandat correspondant à la cotisation 2011 d'un montant de 25 €.

2011/03-31-7- Association des Maires Ruraux : adhésion 2011

Monsieur le Maire donne lecture de la correspondance transmise par Monsieur le Président de l'Association des Maires ruraux des Vosges qui propose à la commune de renouveler la cotisation annuelle de leur association, d'un montant de 100€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (1 abstention : Mr Pierre SOUHAIT) :

- **ACCEPTE** de renouveler l'adhésion de la Commune à l'Association des Maires ruraux des Vosges pour l'année 2011 dont le montant annuel s'élève à 100 € (tranche de + de 500 habitants).
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à émettre le mandat correspondant.

2011/03-31-8- Fédération des Œuvres Laïques : adhésion 2011- Convention pour accueil d'un Service Civique Volontaire.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'accueil d'un service civique volontaire au sein de la collectivité : cette personne serait le relais, pendant 10 mois, entre la commune et les diverses associations locales (aide au recrutement de bénévoles, aide à l'animation ...).

Cela permettrait de dynamiser une personne, âgée de moins de 25 ans, et qui aurait la motivation nécessaire pour ce genre de mission.

Monsieur le Maire demande un accord de principe au Conseil Municipal sur ce sujet, sachant que le coût pour la collectivité serait de 100,46€ par mois sur une durée de 10 mois.

Une convention de mise à disposition d'un jeune en service civique serait signée avec la Fédération des Œuvres Laïques qui prend en charge l'ensemble des aspects administratifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (1 voix contre : Mme Anne-Françoise LAURENT, 1 abstention : Mr Pierre SOUHAIT) :

- **ACCEPTE** le principe d'accueillir un jeune en Service Civique Volontaire.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un jeune en Service Civique Volontaire avec la Fédération des Œuvres Laïques.
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire afin de mandater les sommes correspondant à cette mise à disposition.

Avant Projet Sommaire d'Itinéraire de la Route Départementale n°460.

A l'unanimité, ce sujet est retiré de l'ordre du jour, étant donné que l'Avant Projet Sommaire d'Itinéraire de la RD 460 mentionne trois variantes, dont deux sont très coûteuses, concernant le contournement des virages du Void d'Escles.

Cela fera l'objet d'un prochain ordre du jour.

2011/03-31-9- Budget Forêt : Régularisation de T.V.A.

La Trésorerie de Darney nous fait part d'une régularisation à effectuer concernant la T.V.A de 2006 du budget forêt.

Il y a lieu de réintégrer dans les dépenses de fonctionnement (T.V.A sur biens et services), un montant de 495,45 € et dans les dépenses d'investissement (T.V.A sur immobilisations) un montant de 862,98€.

Compte-tenu du fait que ces montants de T.V.A ne peuvent être récupérés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ **DECIDE** d'intégrer les montants de T.V.A non récupérables, par le biais de mandats respectivement aux articles budgétaires suivants :

- Article 6718 : 495,45 €.
- Article 2117 : 862,98 €.

Ces dépenses seront inscrites sur le budget primitif 2011, budget annexe forêt.

2011/03-31-10- Aménagement du Syndicat d'Initiative : Fonds de concours.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que, suite à une concertation entre les représentants du Syndicat d'Initiative, de la Commune et de la Communauté de Communes, il a été constaté que l'actuel emplacement du Syndicat d'Initiative n'était pas satisfaisant et il a été prévu son emménagement dans les locaux de l'Hôtel de Ville.

Le projet consiste à acquérir, par la Communauté de Communes du Pays de la Saône Vosgienne, un dispositif d'affichage tactile ainsi que du mobilier, d'une signalisation extérieure et de panneaux présentant les 19 communes de la CODECOM.

La Communauté de Communes a prévu un crédit de 5 000€ en 2010 pour exercer cette compétence, la Commune de Monthureux-sur-Saône propose un soutien financier maximum de 3 000 €, sous la forme d'un fonds de concours, ce qui permettrait de financer l'ensemble du projet.

La commune ajustera cette somme sur la base de la production de factures réelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ **ACCEPTE** le fonds de concours d'une valeur de 3 000,00€ apporté par la Commune de Monthureux-sur-Saône à la Communauté de Communes du Pays de la Saône Vosgienne, sachant que la commune ajustera cette somme sur la base de la production de factures réelles.

➤ **PRECISE** que ce montant sera porté sur le budget primitif 2011.

Le Conseil Municipal prend acte que la commune prendra rapidement rendez-vous avec le Syndicat d'Initiative concernant l'aménagement des locaux.

2011/03-31-10-Délégations au Maire.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n° 32-2-2008 en date du 14 avril 2008,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Droits de préemption-décision de ne pas préempter.

- a) D.I.A présentée par Maître Michel WOLFF, Notaire à Fraize, concernant la parcelle cadastrée section AB n° 2 (non bâti)- Au Château- superficie totale : 570 m2- Prix : 300,00 €.
- b) D.I.A présentée par Maître Bruno AMAND, Notaire à Darney, concernant la parcelle cadastrée section AI n°94 (non bâti)- Mont de Savillon- superficie totale : 530 m2- Prix : 254,40 €.
- c) D.I.A présentée par Maître Bruno AMAND, Notaire à Darney, concernant la parcelle cadastrée section AI n°95 (bâti)- Mont de Savillon- superficie totale : 715 m2- Prix : 342,20 €.
- d) D.I.A présentée par Maître Bruno AMAND, Notaire à Darney, concernant la parcelle cadastrée section AI n°115 (bâti)- Mont de Savillon- superficie totale : 65 m2- Prix : 50,00 €.
- e) D.I.A présentée par Maître Bruno AMAND, Notaire à Darney, concernant les parcelles cadastrées section AB n°86 & 87 (bâti)- 120 Rue du Château- superficie totale : 520 m2- Prix : 140 000,00 €, frais d'acte en sus.

Pas de questions diverses.

La séance est levée à 23h45.